

AFFAIRE N° 23 - Acquisition d'un terrain de 594 m2 appartenant à Madame Paul ISAUTIER, nécessaire à la création d'une voie nouvelle dans la zone artisanale de Sainte-Clotilde.

LE SECRETAIRE donne lecture du rapport.

Mesdames, Messieurs et Chers Collègues,

En vue de la réalisation, dans la zone artisanale de Sainte-Clotilde, d'une nouvelle voie reliant le CD 44 à la RN 2 et qui desservira le futur Centre Technique Communal, la SEDRE a négocié pour le compte de la Commune l'acquisition d'un terrain de 594 m2 cadastré section AZ n° 143 et 269, appartenant à Madame Paul ISAUTIER.

Un accord étant intervenu sur le prix de 77 000 francs conforme à l'estimation des Services Fiscaux, je vous demande, Mesdames et Messieurs, de bien vouloir m'autoriser à intervenir dans l'acte de vente et à verser au notaire rédacteur les honoraires correspondants.

La dépense sera inscrite au chapitre 901 article 210 du Budget Communal et financée à l'aide des crédits de voirie.

LE MAIRE - Mesdames et Messieurs, je mets la question aux voix.

ADOPTE A L'UNANIMITE

In, M. Denis le
5.11.79. Pour le Préfet le
Président Général signé: Patrice MAGNIER
PC.C.C. Pour le Préfet, le chef du bureau
délégué signé: Jacques LACOSTE